

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 1 055 382 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
29.11.2000 Bulletin 2000/48

(51) Int. Cl.⁷: **A47D 13/02**

(21) Numéro de dépôt: **00401482.5**

(22) Date de dépôt: **26.05.2000**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(30) Priorité: **26.05.1999 FR 9906648**
25.05.2000 FR 0006700

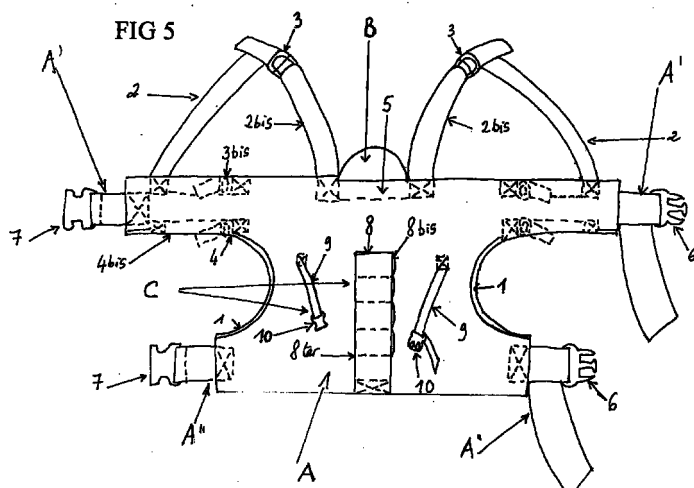
(71) Demandeur: **Ducruet, Nathalie**
75011 Paris (FR)

(72) Inventeur: **Ducruet, Nathalie**
75011 Paris (FR)

(54) **Porte-bébé dorsal en tissu inspiré des traditions ancestrales de portage.**

(57) La présente invention concerne un porte-bébé dorsal en tissu permettant de porter les bébés de un mois à deux ans environ, assis "à cheval" sur le dos du porteur. Il est composé d'une structure (A+ A'+ A'') en tissu, dont les bandes d'attaches matelassées (A',A'') sont munies à leurs extrémités de boucles à fermeture rapide. Il comporte deux bretelles larges réglables (2, 2 bis), permettant de mieux répartir le poids du bébé sur le dos. Un appui-tête matelassé amovible (B) se fixe à l'aide de bandes auto-agrippantes. Des sangles de res-

serrage réglables (4, 4 bis) sur les côtés permettent au porte-bébé de s'adapter à la taille de l'enfant et à celle du porteur. Un harnais intérieur (C) pour attacher le bébé est constitué d'une double-bande de tissu (8, 8 bis) passant entre les jambes de l'enfant et remontant sur son ventre. Un lien (9), glissé dans un passage de la double-bande, rejoint un autre lien par un système de boucles à fermeture rapide (10) au niveau du ventre de l'enfant.



EP 1 055 382 A1

Description

[0001] La présente invention concerne un porte-bébé dorsal en tissu, léger, dépourvu d'armatures métalliques et inspiré des traditions ancestrales de portage. Il permet de porter les bébés de un mois à deux ans environ, assis (à cheval) sur le dos du porteur, les jambes de l'enfant relevées et reposant sur les hanches de celui-ci.

[0002] Ce mode de portage ancestral, très pratique, est celui qui respecte au mieux la stature et la morphologie de la mère et de son enfant.

[0003] Cette position est reconnue par les pédiatres occidentaux comme étant très bonne pour la circulation du sang des jambes du bébé, ainsi que pour le bon maintien de son dos. Elle évite par ailleurs les luxations de la hanche.

[0004] Depuis toujours, dans beaucoup de civilisations, les bébés sont portés sur le dos de leur mère de cette manière, dans un simple tissu rectangulaire, noué sur le devant du corps à la taille et au-dessus de la poitrine.

[0005] Mais cette technique présente plusieurs inconvénients :

- Le bébé glisse sur le bas du dos du porteur et se tasse au fond du tissu (d'où l'inconfort pour l'enfant), au fur et à mesure que le porteur marche. Cela nécessite de refaire les noeuds et de repositionner le bébé vers le haut du dos régulièrement.
- Le poids du bébé porte sur la poitrine de la femme, tend à l'affaïsser et à la rendre douloureuse. De plus, ce système ne se prête pas à l'anatomie masculine, empêchant les hommes qui le désirent de porter leur bébé sur le dos de cette manière.
- La tête du bébé n'est pas maintenue lorsqu'il est encore nourrisson et ballote lorsqu'il s'endort, ceci quel que soit son âge.

[0006] Le porte-bébé selon l'invention permet de remédier à ces inconvénients.

[0007] En voici les caractéristiques : il est constitué d'une structure de base en tissu résistant fait d'une seule pièce et doublée en partie, ceci contrairement au dépôt de brevet français du 26 mai 1999 n° 9906648 dans lequel le porte-bébé était doublé entièrement.

[0008] A partir d'un rectangle de tissu nous avons ôté de chaque côté, au niveau de sa largeur, l'équivalent d'un (U) formant ainsi deux arrondis, et permettant de créer quatre bandes d'attache, dont des bandes ventrales qui sont raccourcies, contrairement au dépôt de brevet n° 9906648 dans lequel les quatre bandes étaient de même longueur. Ceci permet de faciliter l'attache du porte-bébé au niveau de la poitrine et à la taille du porteur.

[0009] Un biais, remplaçant la surpiqûre sur la doublure présentée dans le dépôt de brevet n° 99 06648, est cousu au niveau des deux arrondis et renforce les

coutures.

[0010] Ce porte-bébé comporte deux larges bretelles, matelassées en partie, réglables dans leur longueur et reposant sur les épaules du porteur. Elles maintiennent le tissu dans lequel le bébé est installé, et sont reliées aux bandes d'attache nouées au niveau de la poitrine. Le bébé est donc maintenu relativement haut sur le dos du porteur et son poids ne porte plus sur la poitrine mais est réparti sur les épaules et le bas du dos, améliorant ainsi le confort du porteur et du bébé.

[0011] Le porte-bébé est donc facile à utiliser puisqu'il suffit d'enfiler les bretelles une à une comme un sac à dos, ceci quelle que soit la technique utilisée pour se servir du porte-bébé.

[0012] Ce porte-bébé comporte, d'autre part, un appui-tête matelassé amovible se fixant grâce à des bandes auto-agrippantes ou tout autre système d'attaches rapides à l'intérieur de la structure, et permettant ainsi à l'enfant de dormir en ayant la tête soutenue.

[0013] Par rapport au dépôt de brevet n° 9906648, nous ajoutons des sangles de resserrage sur les côtés qui permettent au porte-bébé de s'adapter à la taille du bébé et à celle du porteur, et qui expliquent la nécessité de bandes d'attache supérieures plus longues. Il convient alors aussi bien aux femmes qu'aux hommes et en toutes saisons.

[0014] Enfin, une bande de mousse est cousue dans la doublure du porte-bébé entre les bretelles afin d'apporter au niveau du cou et de la tête du bébé un confort supplémentaire.

[0015] L'invention à ce stade sera nommée dans les figures (porte-bébé dans sa forme simple). Les caractéristiques qui suivent lui donneront l'appellation de (porte-bébé dans sa forme élaborée).

[0016] Selon des modes plus élaborés de réalisation, nous envisageons :

- des moyens de fixation du type boucles à fermeture rapide remplaçant les noeuds traditionnels pour un aspect plus pratique et sécurisant du porte-bébé pour le porteur.
- de matelasser les bandes d'attaches pour éviter notamment d'avoir le ventre serré et libérer la poitrine, et améliorer ainsi le confort du porteur.
- de doubler entièrement le porte-bébé.
- de coudre un harnais à l'intérieur du porte-bébé, qui remplace le système présenté dans le dépôt de brevet n° 9906648, permettant de positionner et attacher l'enfant avant de le mettre sur le dos, afin de lui apporter le maximum de sécurité.

[0017] Ce dispositif comporte une double-bande de tissu passant entre les jambes du bébé et remontant sur son ventre. Des coutures horizontales à intervalles réguliers sur la hauteur de la double-bande créent alors plusieurs passages. On fait alors glisser dans l'un d'eux (en fonction de la taille de l'enfant) un lien, qui rejoint un autre lien par un système de boucles à fermeture rapide

au niveau du ventre de l'enfant. La base des liens est cousue sur l'intérieur du porte-bébé de chaque côté au niveau des arrondis.

[0018] Dans cette forme de réalisation la structure du porte-bébé est faite en plusieurs pièces : les bandes d'attaches, plus étroites que dans la forme simple, sont rattachées au rectangle par une forte couture.

[0019] Les dessins annexés illustrent l'invention et représentent :

- Figure 1 : le porte-bébé dans sa forme simple vu de profil.
- Figure 2 : le porte-bébé dans sa forme simple ou élaborée vu de dos.
- Figure 3 : le porte-bébé dans sa forme élaborée vu de face,
- Figure 4 : l'extérieur du porte-bébé déployé dans sa forme simple.
- Figure 5 : l'intérieur du porte-bébé déployé dans sa forme élaborée

[0020] Dans les explications détaillées qui suivent, les dimensions sont données selon un mode de réalisation préférentiel et non-limitatif.

[0021] En référence à la figure 4, nous constatons que le porte-bébé est constitué d'une structure de base en tissu (A + A' + A''), de 200 cm de longueur sur la partie supérieure (A') et de 175 cm de longueur sur la partie inférieure (A''). Le rectangle (A), formé en enlevant les bandes d'attache (A', A''), mesure 55 cm de largeur sur 57 cm de hauteur.

[0022] Cette structure (A + A' + A'') est faite d'une seule pièce et est doublée au niveau du rectangle (A) afin d'améliorer sa résistance, mais garder une souplesse de tissu au niveau des bandes d'attache, pour que les noeuds restent faciles à faire.

[0023] Un biais (1) est cousu au niveau des deux arrondis afin de les consolider et se prolonge jusqu'au bout de chacune des bandes d'attaches.

[0024] Les bretelles (2, 2 bis) passant sur les épaules du porteur sont chacune constituées de deux parties. Celle partant de l'avant de l'épaule (2) rejoint la partie matelassée en provenance du dos (2 bis) grâce à une boucle coulissante (3), afin d'en faire une bretelle réglable. Les deux parties (2, 2 bis) sont larges et cousues à leur base sur le bord supérieur du porte-bébé dans la doublure par une forte surpiqûre en X.

[0025] Un appuie-tête matelassé amovible (B), en forme de demi-cercle, et muni de deux bandes auto-agrippantes ou tout autre système d'attaches rapides, se fixe à l'intérieur du porte-bébé sur les deux autres bandes auto-agrippantes prévues à cet effet. entre les parties arrière des bretelles (2 bis). La tête du bébé est ainsi bien maintenue.

[0026] Deux sangles de resserrage (4, 4 bis) sont cousues à l'extérieur du porte-bébé sur chaque bande supérieure (A'), ce qui équivaut à quatre sangles de resserrage en tout, permettant au porte-bébé de s'adapter

à la taille du bébé et à celle du porteur. Elles comportent chacune deux parties : l'une (4) est munie d'une boucle coulissante (3 bis) et est cousue par une forte surpiqûre en X sur l'extérieur du porte-bébé entre les bretelles (2, 2 bis). La deuxième partie (4 bis) est aussi cousue par une forte surpiqûre en X, sur la base des bretelles (2), de façon perpendiculaire à ces dernières. Les deux parties (4, 4 bis) se rejoignent grâce à la boucle coulissante afin de former une sangle de resserrage réglable.

[0027] Une bande de mousse (5) est cousue dans la doublure entre les parties arrière des bretelles (2 bis). Elle permet d'apporter un confort supplémentaire au niveau du cou et de la tête du bébé.

[0028] Dans la forme de réalisation selon les figures 2, 3, et 5, la structure est formée de plusieurs parties : Les bandes d'attache (A', A'') sont plus étroites du fait des boucles à fermeture rapide et sont cousues sur la partie (A) du porte-bébé.

[0029] Les bandes d'attaches (A', A'') sont matelassées. Elles sont munies à leurs extrémités d'une boucle à fermeture rapide (6, 7) remplaçant les noeuds traditionnels. Cela permet d'attacher rapidement le porte-bébé et de renforcer la sécurité, en évitant l'inconvénient des noeuds plus longs à faire et qui peuvent, en outre, se relâcher.

[0030] Un harnais (C) à l'intérieur du porte-bébé comporte une double-bande de tissu (8, 8 bis) passant entre les jambes du bébé et remontant sur son ventre. Elle est cousue sur l'intérieur du porte-bébé dans la doublure grâce à une forte surpiqûre en X, sur le bord inférieur du rectangle (A), de façon centrée.

[0031] Des coutures (8 ter) horizontales à intervalles réguliers sur la hauteur de la double-bande créent alors plusieurs passages permettant de faire glisser dans l'un d'eux (en fonction de la taille de l'enfant) un lien (9), qui rejoint un autre lien (9) par un système de boucles à fermeture rapide (10) au niveau du ventre de l'enfant. La base des liens est cousue sur l'intérieur du porte-bébé de chaque côté au niveau des arrondis.

[0032] En fonction de la taille de l'enfant, la bande de tissu se replie plus ou moins sur son ventre.

[0033] Ce système facilite et sécurise la pose du porte-bébé et de l'enfant sur le dos. En effet, traditionnellement, la femme place le bébé sur sa hanche, se courbe et le fait pivoter sur son dos d'une main tout en le maintenant de l'autre. Le bébé se trouve "à cheval" sur le dos courbé de sa mère, qui place alors le tissu sur lui, puis le noue au-dessus de la poitrine et enfin le noue à la taille en passant le tissu sous les jambes du bébé.

[0034] Grâce au procédé cité selon l'invention, le porteur attache le bébé sur le porte-bébé, puis en fonction de l'âge de l'enfant et du choix du porteur, il est possible :

- soit d'asseoir le bébé attaché au porte-bébé, sur un canapé par exemple, s'asseoir dos à lui, enfiler les bretelles comme un sac à dos et boucler les bandes d'attaches ventrales. Ensuite le porteur se

relève, boucle les autres attaches, et ajuste le porte-bébé grâce aux bretelles réglables et aux sangles de resserrage.

- soit de s'inspirer de la technique traditionnelle qui est donc de placer le bébé en étant debout, le dos courbé. L'avantage ici par rapport à la pose traditionnelle est que le bébé ne risque pas la chute puisqu'il est attaché dans le porte-bébé. La pose peut, de plus, s'exécuter sans l'aide d'une personne extérieure.

[0035] Cela permet de rassurer les parents non-habités à porter leur bébé sur le dos de façon traditionnelle.

[0036] En outre, cette caractéristique permet de placer le bébé de façon parfaitement centrée sur le tissu et de répartir ainsi équitablement le tissu au niveau de ses jambes.

[0037] Enfin, ce harnais intérieur permet de porter un bébé avant même qu'il ne puisse avoir les jambes écartées sur le dos du porteur (généralement vers deux ou trois mois). On peut donc porter les nourrissons dès un mois comme le font les femmes africaines ou chinoises, les jambes du nourrisson en position de "grenouille". Grâce à la bande de tissu remontant entre ses jambes, l'enfant est maintenu de façon sûre.

[0038] Le porte-bébé dorsal en tissu inspiré des traditions ancestrales de portage est destiné aux personnes désirant porter leur enfant sur le dos de manière simple, pratique et confortable.

Il leur évite l'inconvénient des porte-bébés dorsaux classiques à armatures métalliques qui sont lourds et encombrants. En effet le porte-bébé selon l'invention se plie et se range dans une pochette prévue à cet effet, assortie au tissu du porte-bébé.

[0039] De plus il est utilisable en position ventrale, ce qui lui permet d'être utilisé dès un mois, voire même dès la naissance. Il permet ainsi aux porteurs une totale liberté de mouvement, associée à la sécurité apportée à l'enfant, procurée par le contact étroit très important mère ou père/enfant.

Revendications

1. Porte-bébé dorsal en tissu permettant de porter les bébés "à cheval" sur le dos, les jambes écartées reposant sur les hanches du porteur, et caractérisé en ce que :
 - il est composé d'une structure de base rectangulaire (A + A' + A'') en tissu résistant fait d'une seule pièce et doublée uniquement sur la partie centrale (A) (afin de conserver une souplesse du tissu au niveau des bandes d'attache), à laquelle on a ôté au niveau de sa largeur l'équivalent d'un <(U)> formant deux arrondis, permettant de créer quatre bandes qui constituent les bandes d'attaches ventrales

(A''), dont la longueur a été raccourcie, et les bandes d'attaches supérieures (A'),

- il est muni de deux bretelles larges (2, 2 bis) reposant sur les épaules du porteur, qui maintiennent le tissu dans lequel le bébé est installé, et qui sont reliées aux bandes d'attache nouées au niveau de la poitrine,
- il comprend un appuie-tête matelassé amovible (B) se fixant par des bandes auto-agrippantes ou tout autre système d'attaches rapides, à l'intérieur de la structure au niveau des deux autres bandes auto-agrippantes prévues à cet effet,
- des sangles de resserrage (4, 4 bis) réglables au moyen de boucles coulissantes et cousues sur les côtés du porte-bébé permettent au porte-bébé de s'adapter à la taille de l'enfant et du porteur,
- une bande de mousse (5) est cousue dans la doublure au niveau de l'appuie-tête permettant d'apporter un confort supplémentaire au niveau du cou et de la tête du bébé.

2. Porte-bébé selon la revendication 1 caractérisé en ce que les bretelles (2, 2 bis) sont réglables dans leur longueur grâce à des boucles coulissantes. Les parties (2 bis) sont matelassées.

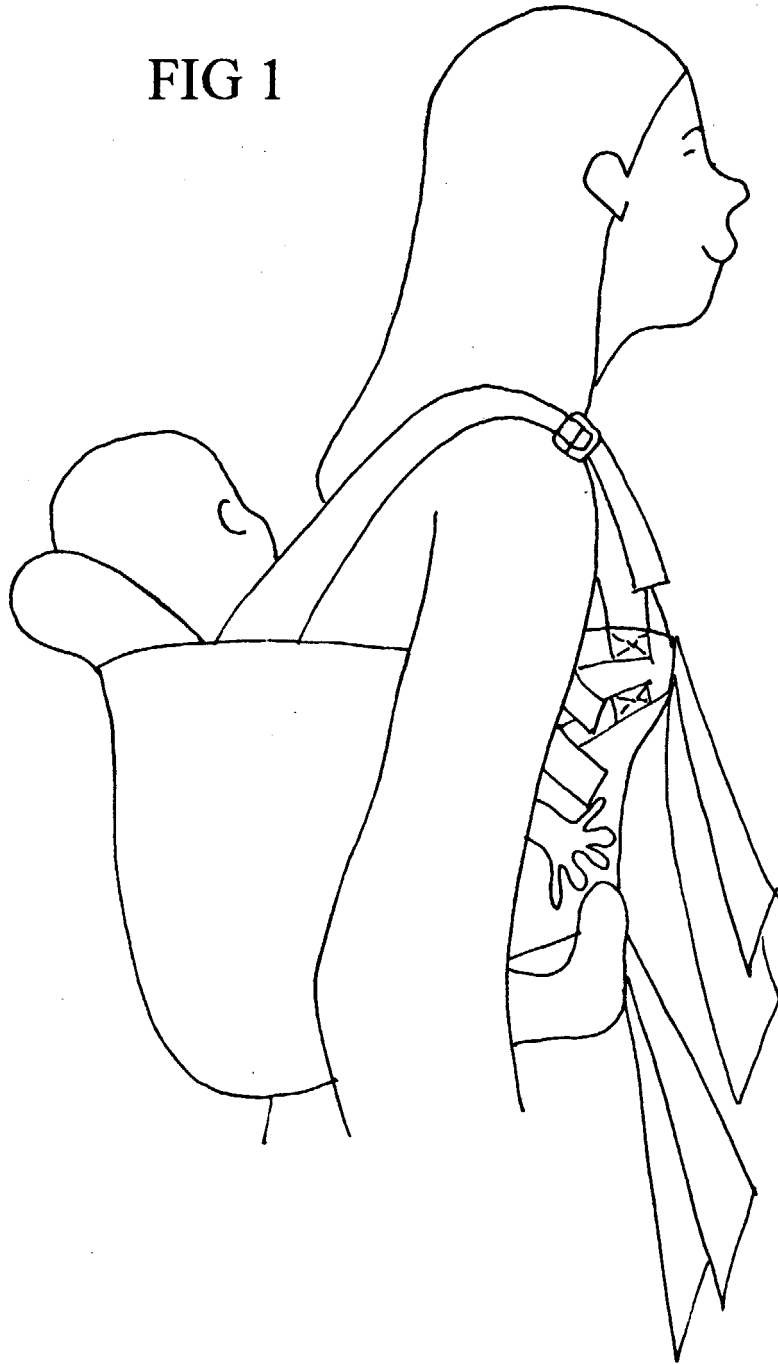
3. Porte-bébé selon la revendication 1 caractérisé en ce qu'il comporte un biais (1) de consolidation cousu au niveau des deux arrondis du <(U)> se prolongeant jusqu'au bout des bandes d'attache (A', A'').

4. Porte-bébé selon les revendications 1 à 3 caractérisé en ce qu'un mode plus élaboré de réalisation prévoit des bandes d'attaches (A' et A'') matelassées, ainsi qu'un harnais intérieur (C) permettant d'attacher le bébé au porte-bébé.

5. Porte-bébé selon la revendication 4 caractérisé en ce que les bandes d'attaches (A', A''), plus courtes que dans le mode simple de réalisation du porte-bébé, sont munies à leurs extrémités de moyens de fixation du type boucles à fermeture rapide.

6. Porte-bébé selon les revendications 4 et 5 caractérisé en ce qu'un harnais intérieur (C) comporte une double-bande de tissu (8, 8 bis) passant entre les jambes du bébé et remontant sur son ventre. Des coutures horizontales (8 ter) à intervalles réguliers sur sa hauteur permettent de faire glisser dans un des passages ainsi occasionnés (en fonction de la taille de l'enfant), un lien (9), qui rejoint un autre lien par un système de boucles à fermeture rapide (10) au niveau du ventre de l'enfant.

FIG 1



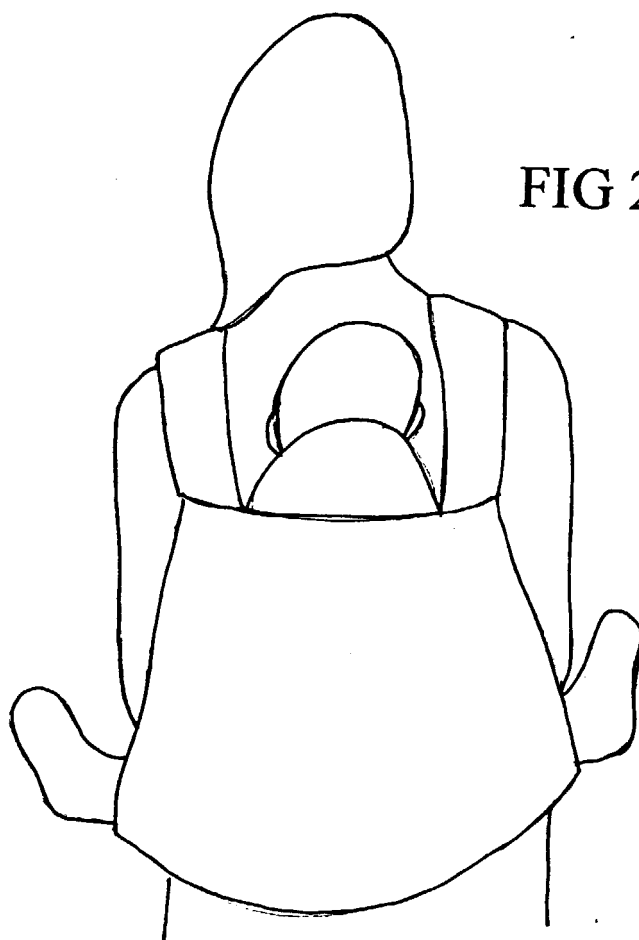
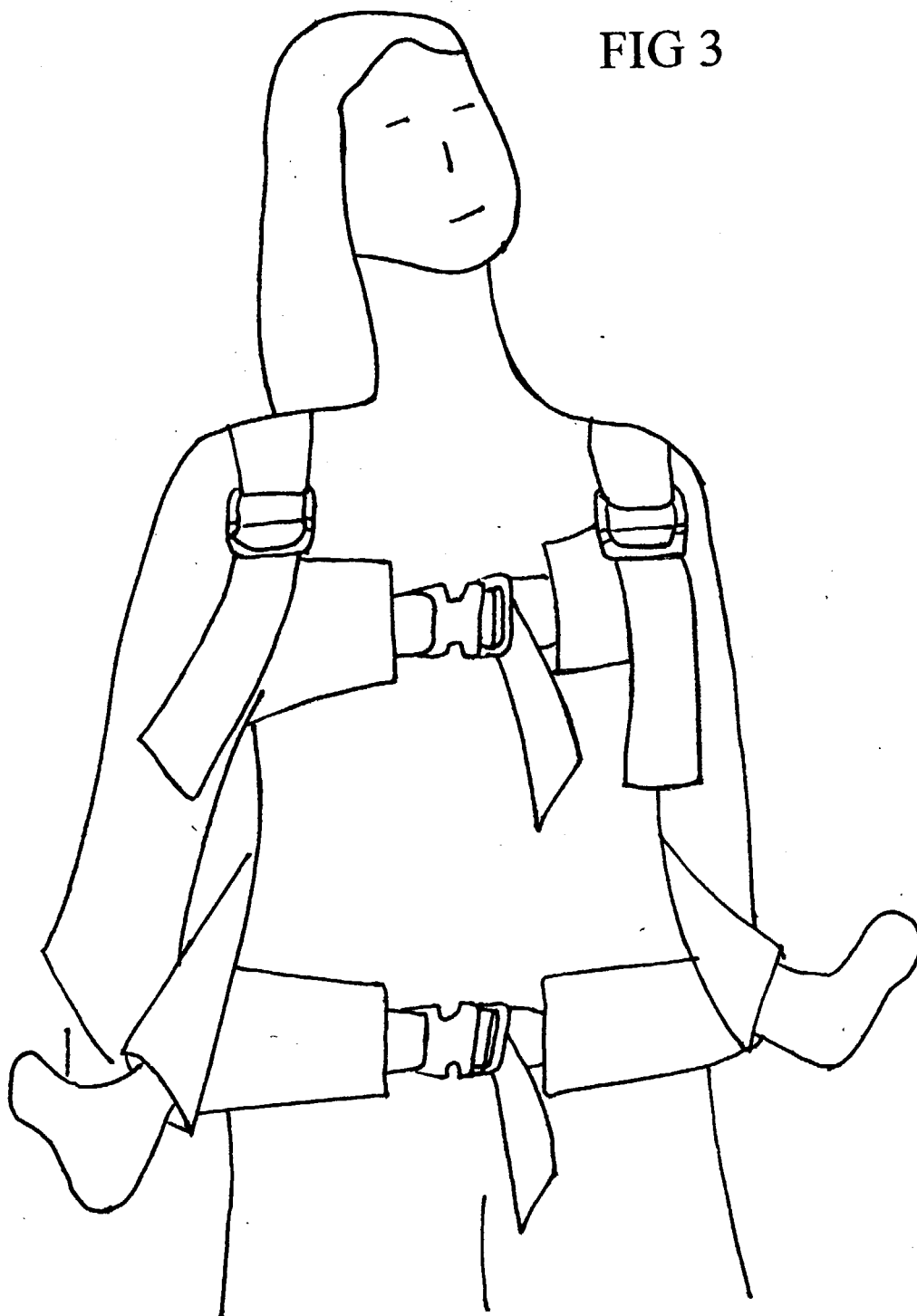
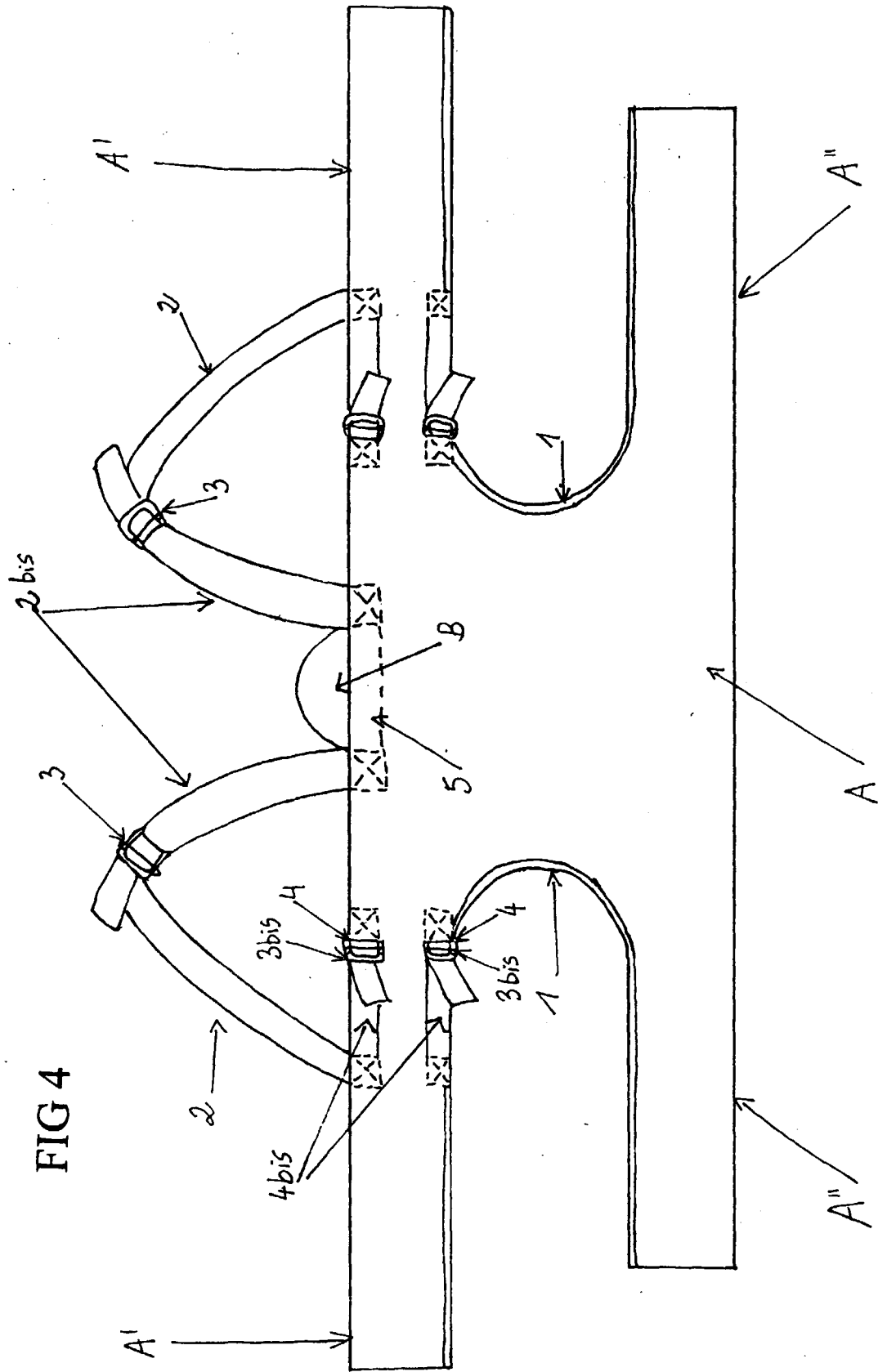
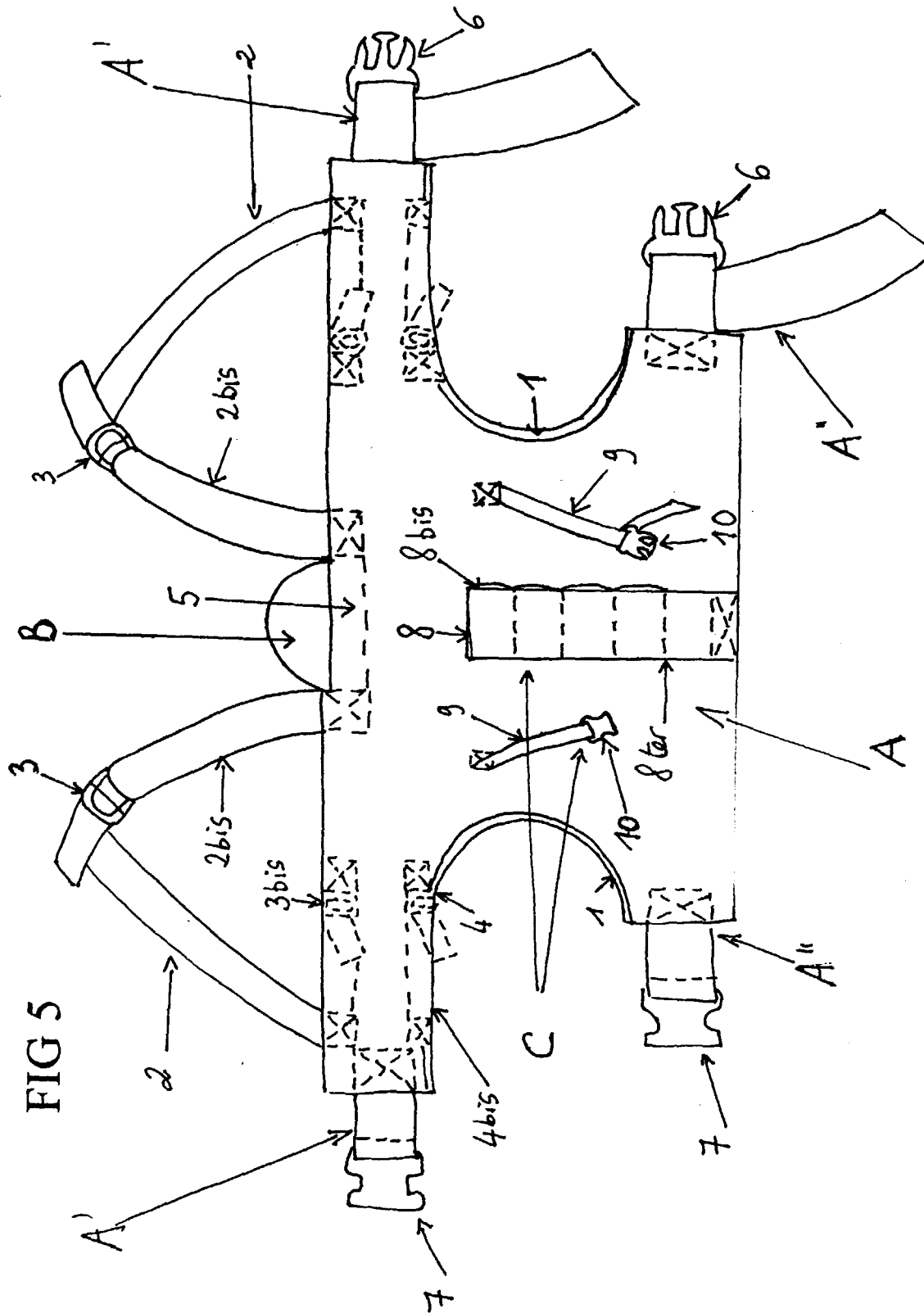


FIG 2

FIG 3









Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 00 40 1482

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.C1.7)
A	WO 95 09553 A (HEBEISEN ANGELIKA ; LARY HOFINGER JOHANNA (AT)) 13 avril 1995 (1995-04-13) * revendications 1,6,9; figures 1,2 *	1-3	A47D13/02
A	DE 295 19 530 U (WAGNER PETRA) 22 février 1996 (1996-02-22) * figure 1 *	1	
A	US 4 428 514 A (ELF JENNIFER L) 31 janvier 1984 (1984-01-31) * figure 10 *	1	
A	EP 0 763 339 A (APRICA KASSAI KK) 19 mars 1997 (1997-03-19) * figures 1,8 *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.C1.7)
			A47D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 10 août 2000	Examineur Joosting, T
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 00 40 1482

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

10-08-2000

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
WO 9509553 A	13-04-1995	AT 199493 A	15-12-1996
DE 29519530 U	22-02-1996	AUCUN	
US 4428514 A	31-01-1984	AUCUN	
EP 0763339 A	19-03-1997	JP 9075179 A	25-03-1997
		CN 1159902 A	24-09-1997
		KR 196600 B	15-06-1999
		US 5690258 A	25-11-1997

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82